

Règlement intérieur du Club hippique d'Aubigny

Chaque usager fréquentant le Club Hippique d'Aubigny s'engage à respecter le présent règlement intérieur.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Toutes les activités de l'établissement équestre ainsi que toutes les installations dont il dispose sont placées sous l'autorité du gérant.

ARTICLE 2 : OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS PRESENTÉES PAR LES USAGERS

Tout cavalier désireux de présenter une réclamation qu'il estime motivée et justifiée concernant les prestations équestres peut le faire soit en s'adressant directement au gérant, en dehors des heures de cours, soit en adressant un mail à aubigny@cheval-sologne.com, soit en écrivant une lettre au gérant.

ARTICLE 3 : DISCIPLINE

- a) Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les usagers doivent respecter les consignes données par l'encadrement et appliquer en particulier les consignes de sécurité fixées.
- b) En tout lieu et toute circonstance, les usagers sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres cavaliers. Tout cavalier ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation, aucune manifestation discourtoise envers l'établissement, ses cavaliers ou son personnel n'est admise.
- d) Les cavaliers travaillant en autonomie doivent, en quittant les aires d'évolution, laisser celles-ci dans l'état où ils les ont trouvées en arrivant (parcours d'obstacles, lice de dressage,...) et retirer tous les crottins.
- e) Le club house est à votre disposition. Vous pouvez vous y retrouver entre cavaliers. N'hésitez pas à entretenir la convivialité par un bonjour souriant à toutes personnes rencontrées et en maintenant propre ce local.

ARTICLE 4 : SECURITE

- a) Interdiction de fumer dans tous les locaux, autour et dans les écuries et dans l'enceinte du centre équestre.
- b) Utiliser les parkings pour garer les véhicules à moteur (voitures, motos, scooters, camions, vans...) et les vélos. Il est interdit de circuler en voiture dans le centre équestre.
- c) Ne laisser rien d'apparent ou de valeur dans les véhicules, devant et dans les boxes.
- d) Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site et le produit de leurs méditations intestinales ramassé par leur propriétaire.

ARTICLE 5 : SANCTIONS

Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute inobservation du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à une exclusion du centre équestre.

Tout cavalier faisant l'objet d'une sanction ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la sanction le prive.

ARTICLE 6 : TENUE

- a) Les membres de l'établissement équestre doivent, pour monter à cheval, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages.
- b) Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF EN 1384.
- c) Equipement recommandé : bottes, cravache, sac de pansage avec brosses et cure pieds, protège dos conseillé pour toutes les activités et obligatoire pour le cross. A partir du galop 4 : gants, éperons et guêtres.
- d) L'utilisation de selles personnelles est soumise à l'accord de l'enseignant pour s'assurer que la selle correspond à la morphologie du poney/cheval. Il est interdit d'utiliser des éléments des selles du club pour l'adapter à son propre matériel.

Damien Védrines

Avenue de l'hippodrome Antoine de Vogüé
18700 Aubigny sur Nère

aubigny@cheval-sologne.com
02 48 73 86 38

ARTICLE 7 : ASSURANCES

Pour pratiquer l'équitation de manière régulière au Club Hippique d'Aubigny, la licence fédérale est obligatoire. Elle est recommandée pour une pratique occasionnelle. Cette licence fédérale permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent à l'affichage. Dans le cas contraire où la licence n'est pas demandée, l'usager est présumé posséder une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant le Club hippique d'Aubigny de cette responsabilité.

La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

ARTICLE 8 : TARIFS ET HORAIRES

TARIFS

Les tarifs TTC sont affichés à l'accueil du centre équestre et disponibles sur le site internet. Un dépliant est à disposition à l'accueil. Ces tarifs comportent les conditions qui y sont afférentes. Il est notamment précisé la durée de validité des cartes, ainsi que les conditions de règlements. Il est en particulier rappelé ici que les sommes engagées au titre des engagements en concours ne sont jamais remboursées, quelque soit la cause empêchant d'y participer (y compris problème de transport, boiterie, etc.) et que les leçons non décommandées sont dues.

HORAIRES

Un panneau « ouvert/fermé » indique à l'entrée du club si celui-ci est accessible au public. En cas de fermeture, l'accès au club est interdit. Les propriétaires de chevaux bénéficient toutefois d'un droit d'accès tous les jours de 8h à 19h30. En dehors de ces horaires, il y aura lieu de prévenir le gérant.

Toutes les activités se font sur rendez vous.

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant leur heure de reprise et un quart d'heure avant et après, à l'exception des cavaliers de moins de 6 ans qui sont sous la responsabilité de l'établissement équestre uniquement durant leur heure de reprise. En dehors des heures de reprises vendues, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

ARTICLE 9 : PROPRIETAIRES DE CHEVAUX

Les chevaux des usagers peuvent être pris en pension par l'établissement équestre aux conditions précisées dans les contrats de pension disponibles à l'accueil.

Damien Védrines

Avenue de l'hippodrome Antoine de Vogüé
18700 Aubigny sur Nère

aubigny@cheval-sologne.com
02 48 73 86 38